

Les formes brèves de l'argumentation dans *À la recherche du temps perdu*

Stéphanie Bertrand



Stéphanie Fonvielle & Jean-Christophe Pellat, [Préludes à l'argumentation proustienne. Perspectives linguistiques et stylistiques](#), Paris : Éditions Classiques Garnier, coll. « Bibliothèque proustienne », 2015, 723 p., EAN 9782812447235.

Pour citer cet article

Stéphanie Bertrand, « Les formes brèves de l'argumentation dans *À la recherche du temps perdu* », Acta fabula, vol. 17, n° 3, Notes de lecture, Avril-mai 2016, URL : <https://www.fabula.org/revue/document9744.php>, article mis en ligne le 04 Avril 2016, consulté le 25 Avril 2024, DOI : 10.58282/acta.9744

Les formes brèves de l'argumentation dans *À la recherche du temps perdu*

Stéphanie Bertrand

Proust et les formes brèves : si cette association peut avoir de quoi surprendre s'agissant d'un romancier que l'on associe d'ordinaire plutôt au genre du roman-fleuve, l'importance et le rôle des « petites phrases », des énoncés formulaires, ont pourtant été perçus très tôt par les lecteurs. Léon Daudet compare ainsi Proust, dès 1919, à Saint-Évremond, à La Bruyère et à La Rochefoucauld¹ ; deux ans plus tard, c'est André Gide qui lui fait part de son souhait de disposer, « en appendice à [l']œuvre » d'un « lexique² », sorte de glossaire à réflexions. Il sera plus qu'exaucé³. La tendance de l'écriture proustienne à la formule n'a pas davantage échappé à la critique, même si, après la perspective esthétique adoptée par Luc Fraisse, lequel a montré comment elle s'inscrivait plus largement dans une esthétique du fragment, véritable « processus de la création chez Marcel Proust⁴ », elle a surtout donné lieu à des études ponctuelles, stylistiques et/ou pragmatiques⁵. Aussi l'étude menée par Stéphanie Fonvielle et Jean-Christophe Pellat se présente-t-elle à la fois comme une synthèse bienvenue et un intéressant prolongement. Le choix d'inscrire l'étude de la forme brève dans une perspective argumentative entend dès lors renouveler les études proustiennes tout en enrichissant les travaux sur la maxime, « peu, voire pas, théorisée en tant que forme générique argumentative » (p. 16⁶).

¹ Dans un article de l'*Action française* paru le 12 décembre 1919. Référence citée p. 132.

² Comme André Gide l'écrit dans un « Billet à Angèle » en mai 1921 : « vous trouvez le moyen, chemin faisant, de parler de tout, mêlant à l'éparpillement apparent du souvenir des réflexions si judicieuses et si neuves que j'en viens à souhaiter en appendice de votre œuvre, une sorte de lexique qui nous permette aisément de retrouver telles remarques sur le sommeil et sur l'insomnie, sur la maladie, la musique, l'art dramatique et le jeu des acteurs... » (*Essais critiques*, édition présentée, établie et annotée par Pierre Masson, Paris, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », 1999, p. 292, mai 1921).

³ Outre les recueils cités, on pourra s'étonner de l'absence de l'un des premiers, sinon du premier d'entre eux : *Maxims of Proust* du critique américain Justin O'Brien, publié en 1948.

⁴ Fraisse Luc, *Le Processus de la création chez Marcel Proust. Le fragment expérimental*, Paris, Corti, 1988. Avant lui, Jean-Yves Tadié s'était déjà intéressé aux enjeux esthétiques de la maxime chez Proust (voir *Proust et le roman. Essai sur les formes et techniques du roman dans À la recherche du temps perdu*, Paris, Gallimard, 1971).

⁵ Voir notamment, classés chronologiquement : un article plus ancien, non cité : Besa Camprubi Carles, « Le désir de la loi/ les lois du désir : maxime et motivation dans *La Recherche* », in Moncelet Christian (dir.), *Désir d'aphorismes*, Clermont-Ferrand, Association des publications de la Faculté des lettres et sciences humaines, 1998, p. 101-108 ; Fraisse Luc, *La Petite Musique du style. Proust et ses sources littéraires*, Paris, Classiques Garnier, 2011 ; Chaudier Stéphane, « Le discours de la "loi" dans la Recherche. Contribution stylistique à l'épistémologie proustienne », in Henrot Sostero Geneviève et Serça Isabelle (dir.), *Marcel Proust et la forme linguistique de la Recherche*, Paris, Champion, 2013, p. 261-283 ; Fonvielle Stéphanie, « La maxime proustienne. De la vérité générale à l'argumentation singulière », in *ibid.*, p. 39-59.

Organisée en quatre parties, mais essentiellement centrée sur « deux genres argumentatifs » (p. 15) qui sont aussi « deux genres de la littérature morale » (p. 17) — la maxime et la réflexion —, l'étude des deux linguistes adopte une démarche inductive, qui se veut mimétique de l'esthétique proustienne — Proust « considèr[ant] que la fonction de l'écrivain est de "dégager des lois" » (p. 12) : les deux critiques annoncent ainsi leur « objectif [...] d'analyser les formes linguistiques récurrentes et originales pour mettre au jour leur valeur profonde » (p. 13). La « loi » fonde donc, dans les deux cas, et à double titre, les « recherches ».

Grammaire méthodique de la maxime

De fait, l'ouvrage apparaît bien, d'abord, comme une grammaire et une stylistique de la maxime proustienne — voire, simplement, comme une grammaire et une stylistique de la maxime. Après une efficace histoire du genre gnomique⁷, l'analyse méthodique d'un grand nombre d'énoncés formulaires de la *Recherche* — repris en annexes, et distingués, essentiellement en fonction de leur longueur, en « maximes » ou « réflexions » — offre un panorama très complet, presque exhaustif, de l'énoncé gnomique (proustien). Il permet de constater ou plutôt de confirmer, non seulement les filiations aphoristiques entre La Rochefoucauld ou La Bruyère et Proust, mais aussi l'existence de structures génératrices d'aphorismes, comme Marie-Paule Berranger avait déjà pu le montrer pour le corpus surréaliste⁸. Parmi elles, les « cadres et schémas de maximes simples » (tels que les « comparatifs » et les « comparaisons », « les définitions », « l'affirmation simple », la construction « principale + subordonnée relative » ou « non relative⁹ ») soulignent que la phrase proustienne sait aussi se faire brève et simple.

Si ce relevé — parfois un peu long et fastidieux, mais que justifie sans doute la tentation d'exhaustivité — permet d'aboutir à une typologie aphoristique c'est-à-dire à un certain nombre de patrons syntaxiques pour la forme (relativement) brève chez Proust, reste que les structures mises au jour retrouvent souvent les conclusions d'un Spitzer sur les tâtonnements de la phrase proustienne¹⁰ ou celles

⁶ Coïncidence calendaire, la thèse que j'ai consacrée au sujet chez André Gide, soutenue juste avant la parution de l'étude de Stéphanie Fonvielle et Jean-Christophe Pellat, envisage notamment cette dimension argumentative dans le cadre de l'écriture d'idée (*Du style des idées : Gide et l'aphorisme*, à paraître en 2016 aux éditions Garnier, coll. « Investigations stylistiques »).

⁷ Comme le précisent d'ailleurs les auteurs du volume, le terme « maxime » finalement retenu leur sert d'hypéronyme pour désigner les formes brèves gnomiques (aphorisme, sentence, maxime). Voir p. 131-143.

⁸ Nous reprenons ici l'adjectif de Marie-Paule Berranger dans son étude des aphorismes surréalistes (*Dépassement de l'aphorisme*, Paris, Corti, 1988, p. 137).

⁹ Sur ce point, voir p. 254-257.

¹⁰ L'ouvrage y renvoie p. 237.

d'un Milly sur sa tendance à la répétition¹¹ : l'énoncé gnomique proustien demeure fréquemment, avant tout, une phrase proustienne. C'est dans ce va-et-vient souvent implicite entre un double « canon », celui de l'aphorisme et celui de la phrase proustienne (dans la mesure où les grammairiens et stylisticiens ont pu établir, pour elle, un ensemble récurrent de constructions), que peut se lire la spécificité linguistique de la maxime proustienne. La grande variété des constructions grammaticales et des modes d'insertion textuelle dégagés, lumineusement explicités par des définitions où l'on retrouve les mots et/ou la méthode de l'un des rédacteurs de la *Grammaire méthodique du français*, éclaire d'une autre manière la brillante maîtrise proustienne de l'art rhétorique, entre *copia* et *brevitas*¹².

Du général au particulier

La présentation, dans la première partie de l'ouvrage, du discours épilinguistique et, plus largement, des considérations esthétiques de Proust, permet d'inscrire la pratique proustienne de la forme brève dans un imaginaire linguistique que Gilles Philippe, Sylvie Pierron et Luc Fraïsse¹³ ont déjà largement dessiné. Représentative de ce « moment grammatical » que connaît la littérature française entre 1890 et 1940, la position proustienne tire surtout son originalité et son intérêt — pour la perspective qui nous occupe — de ce qu'elle s'écarte « des grammaires scolaires normatives » comme des « "arts d'écrire" de son temps » (p. 102), lesquels reposent sur les maîtres-mots de l'esthétique classique (concision, clarté, sobriété), précisément au cœur de l'écriture aphoristique. Bien que les deux auteurs ne reviennent pas sur ce que peut dès lors avoir de surprenante la pratique plutôt intensive de l'écriture aphoristique par Proust (en tout cas lorsqu'elle prend la forme de la « maxime »), l'exposé liminaire des considérations stylistiques et esthétiques proustiennes permet d'insister sur la manière dont la grammaire et le style participent chez lui pleinement de la définition de l'œuvre.

Dès lors, et c'est peut-être là que réside l'un des principaux intérêts de cette synthèse aussi monumentale que l'œuvre dont elle entend rendre compte, l'étude microstructurale de l'énoncé gnomique proustien (au niveau de la phrase, mais aussi eu égard à son inscription dans le texte) permet de confirmer la grande

¹¹ De même, voir p. 230.

¹² Sur ce point, voir notamment Stéphane Chaudier, « Proust et la rhétorique », *Bulletin d'informations proustiennes*, n° 37, 2007, p. 77-87.

¹³ Voir : Philippe Gilles, *Sujet, verbe, complément. Le moment grammatical de la langue française, 1890-1940*, Paris, Gallimard, 2002 ; Pierron Sylvie, *Ce beau français un peu individuel. Proust et la langue*, Saint-Denis, Presses Universitaires de Vincennes, 2005 ; Fraïsse Luc, « Discours sur le style. Proust et Buffon », *La Petite Musique du style. Proust et ses sources littéraires*, Paris, Classiques Garnier, 2011, p. 135-160.

cohérence de l'écriture et de l'œuvre proustiennes, en tant qu'elles répondent à un certain nombre de principes communs : pour n'en citer que quelques-uns, la symétrie, le cercle, mais aussi le *distinguo*, structure à deux temps qui fait succéder un *nego* au *concedo*, et dont la dernière partie de l'ouvrage montre bien comment il « fonctionne à la fois comme symbole d'une esthétique de la fragmentation et comme outil d'architecture » (p. 18). Sa présence, de l'échelle de la phrase à celle du portrait ou de la description, illustre, en même temps que l'« oscillation du général au particulier¹⁴ », celle du local au global.

Préludes

Bien que cette approche des formes brèves de l'argumentation dans la *Recherche* se réclame d'abord de « perspectives linguistiques et stylistiques », ainsi que l'explique le sous-titre de l'étude, la présence problématique de l'écriture gnomique dans la *Recherche* appelle des développements ultérieurs. Les enjeux esthétiques de l'écriture aphoristique affleurent parfois, comme dans la mise en évidence de sa « fonction indiciaire », lorsqu'elle participe, en fonction de sa plus ou moins grande stéréotypie, à la « construction d'une hiérarchisation des personnages » (p. 139). Son rôle dans la « typification du personnage » (p. 74) mais aussi dans la construction d'une « poétique des valeurs¹⁵ » est par moments rapidement esquissé.

De fait, dans la lignée d'études de la forme brève proustienne comme celles qu'ont pu proposer Carles Besa Camprubi ou Stéphane Chaudier¹⁶ et, avant eux, des pistes évoquées par Gérard Genette et Vincent Descombes¹⁷, il s'agirait d'essayer de mieux comprendre le paradoxe que représente « la présence au sein du continuum narratif de formules dogmatiques historiquement associées à l'expression raisonnée d'une pensée *savante* », dans la mesure où elle « semble déroger au projet esthétique d'un auteur qui "chaque jour [...] attache moins de prix à l'intelligence" » (p. 61, *sic*), qui estime, encore, que « la vérité n'a pas besoin d'être dite pour être manifestée¹⁸ ». L'écriture aphoristique proustienne se trouve ainsi au cœur d'un paradoxe esthétique et philosophique, déjà présent, à la même époque,

¹⁴ *Ibid.*, p. 15.

¹⁵ Pour reprendre le titre de l'étude de Vincent Jouve (Paris, Presses universitaires de France, 2001).

¹⁶ Voir les articles cités ci-dessus.

¹⁷ Gérard Genette évoquait l'« invasion de l'histoire par le commentaire, du roman par l'essai, du récit par son propre discours » (« Discours du récit », *Figures III*, Paris, Le Seuil, « Poétique », 1972, p. 265). Voir aussi Descombes Vincent, *Proust, philosophie du roman*, Paris, Éditions de Minuit, 1987.

¹⁸ Proust Marcel, *Le Côté de Guermantes, À la recherche du temps perdu*, t. II, éd. de Jean-Yves Tadié, Paris, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », p. 262 (discours du narrateur).

dans une perspective plus éthique que philosophique toutefois, dans l'écriture aphoristique d'André Gide.

Enfin, si l'on ne saurait vraiment reprocher à cette étude déjà fouillée de négliger l'approche diachronique et génétique, reste qu'elle serait fort enrichissante, notamment dans la perspective d'une « réflexion » définie comme pensée en construction. Cette étude se présente donc bien, à plus d'un titre, comme un stimulant prélude.

PLAN

- [Grammaire méthodique de la maxime](#)
- [Du général au particulier](#)
- [Préludes](#)

AUTEUR

Stéphanie Bertrand

[Voir ses autres contributions](#)

Courriel : stephaniee.bertrand@gmail.com